

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 27 mai 2025, à 19 h 15, à laquelle sont présents :

Sont présents :	M.	Roberto Blondin, maire
	MMES	Nadine Lelièvre, conseillère Dorine L. Marcoux, conseillère
	MM.	Roland Vallée, conseiller Jeannot Couture, conseiller Jacques Roussy, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire.

Sont également présents :
Karine Lachance, directrice générale et greffière-trésorière
René Desbois, inspecteur municipal et directeur des travaux publics

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 : 21 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2025-05-104

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT #2025-389

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro 2025-389 modifiant le règlement de zonage numéro 2018-239 de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé.

2025-05-105

EMBAUCHE D'UN JOURNALIER

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal approuve l'embauche d'un employé temporaire pour la saison estivale ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et/ou le maire à signer l'entente entre la municipalité et le futur employé ;

QUE ladite entente soit établie pour une durée de vingt (20) semaines, selon les besoins de la municipalité, au taux de 21 \$/heure pour un journalier spécialisé ou 20 \$/h pour un journalier non spécialisé.

2025-05-105

FRAIS POUR DÉPLACEMENT DE POTEAU TELUS PRÈS DE LA HALTE

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont accepté d'ajouter ce point à l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT QU'un poteau près de la halte municipale est situé sur l'emplacement des conduites d'eau municipales le long de la route 132 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à la réparation d'une fuite d'eau où se trouve ledit poteau ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de déplacement du poteau en question a été envoyée à Telus à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE coût rattaché au déplacement du poteau par Telus est de 1 082.53 \$ plus taxes ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à signer la demande d'exécution des travaux au coût de 1 082.53 \$ plus taxes en s'appropriant la somme au surplus.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance.

2025-05-106

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 19 :27 heures.

Roberto Blondin, maire

Karine Lachance, directrice générale
et greffière-trésorière

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »